



**ANTICIPER**



# ROB24

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024  
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'ANIMATION  
BUDGET ANNEXE



**SYNTHÉTISER**



## Préambule, Contexte & Obligations légales du

### Rapport sur les Orientations budgétaires (« ROB »)

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le **choix politique des élus**. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape.

L'article 107 de la Loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi " NOTRe " a modifié les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret du 24 juin 2016 est venu quant à lui apporter des précisions sur le contenu et les modalités de publication et de transmission du ROB.

Pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les **orientations budgétaires** ;
- les **engagements pluriannuels** ;
- la **structure et la gestion de la dette**.

Ce rapport comprend également une présentation de la **structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs**. Le ROB donne lieu à un débat qui fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel. Le ROB, et la délibération qui s'y rapporte, sont transmis au préfet ou au sous-préfet de l'arrondissement.

Ce débat doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà.

A noter que cela doit être aussi l'occasion d'informer sur **l'évolution financière de la collectivité** en tenant compte des projets et des **évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement**.

## Sommaire

### I Les finances nationales

1. **Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024**
  - a. Le contexte macroéconomique
  - b. Une trajectoire de maîtrise des finances publiques
2. **Les mesures impactant les collectivités locales**
  - a. Les principales mesures
  - b. Les mesures complémentaires

### II La situation financière de la Maison de l'initiative et de l'Animation fin 2023

1. **Les dépenses de fonctionnement**
2. **Les recettes de fonctionnement**

### III Les orientations budgétaires pour 2024

1. **Le pôle « enfance »**
2. **Le pôle « jeunesse »**
3. **Le pôle « famille »**
4. **Le pôle « sport »**

# I Les finances nationales

## 1 - Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2024.

Le projet de Loi de Finances a été publié au journal officiel du 30 décembre 2023, voici les principales annonces :

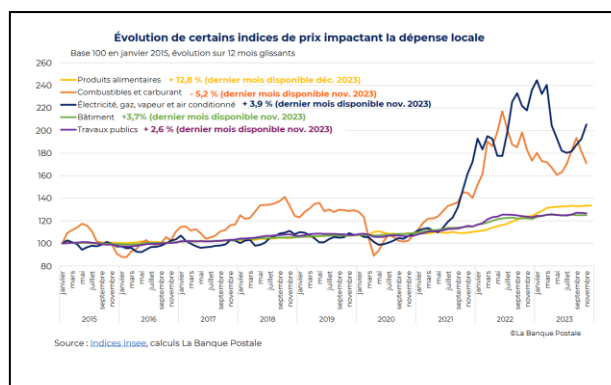
### A – le contexte macroéconomique :

Selon les sources (Gouvernement, Commission Européenne, OCDE, Insee et Banque de France) les premières estimations donnent un taux de croissance pour l'année 2023 aux alentours de **+1 %**.

La note de présentation du PLF par le gouvernement prévoit une progression à **+1,4 %** pour 2024. De son côté la Banque de France anticipe plutôt une croissance stable avec **+0,9 %**.

L'inflation (IPCH) est anticipée à **+4,9 %** par le gouvernement pour 2023 contre **+5,8 %** la Banque de France. Les deux positions s'alignent sur une progression anticipée pour 2024 à **+2,6%**. Enfin, le taux de chômage anticipé à **7,2 %** par la Banque de France est en légère hausse pour 2024 avec **7,5 %**.

Le déficit 2023 est anticipé à **4,9 %** du PIB en 2023 par le Gouvernement avec un objectif de **4,4 %** pour 2024. Cette amélioration est expliquée par la fin progressive des mécanismes d'aides aux ménages et aux entreprises de ces dernières années et notamment les mesures de compensation de hausse des coûts de l'énergie. L'objectif final de la LPFP 2023-2027 étant de repasser sous la barre des **3 %**.



### B – Une trajectoire de maîtrise des finances publiques.

Le PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de 16 Md € :

- 10 Md € issus de la fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût de l'énergie,
  - 5,5 Md € issus de la réduction des aides aux entreprises accordées dans le cadre des politiques de l'emploi,
  - des économies issues d'un nouveau dispositif de lutte contre les fraudes fiscales, fraudes aux aides sociales, fraudes aux aides publiques,
  - des économies issues de la suppression de l'avantage fiscal accordé sur le gazole non routier des secteurs du BTP et de l'agriculture,
  - suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (il représentait 41 M€ en 2022-2023) (finalement repoussé en 2025 par un amendement après adoption au 49.3 de la seconde partie du PLF)
- Dans ce même objectif de maîtrise, le PLF 2024 prévoit l'échelonnement de la suppression de la CVAE, qui devait initialement être effective dès 2024 ; la disparition totale interviendra en 2027. Cependant cela n'a pas d'impact pour les collectivités locales qui se sont déjà vu

retirer intégralement le produit de cet impôt. Intercommunalités de France demande notamment au travers d'un amendement, à ce que la croissance du produit global de CVAE pendant cette période soit rendue publique et intégrée aux mécanismes de compensation à destination du bloc local.

- Le bouclier tarifaire pour les collectivités employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 M€ de recettes et un contrat de puissance inférieur à 36KVa est cependant maintenu.

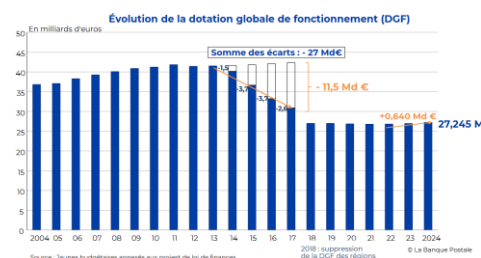
## 2 – Les mesures impactant les collectivités locales.

### A – Les principales mesures.

#### **Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement,**

Le PLF 2024 prévoit un abondement des dotations à hauteur de 220 M€ nets (contre 320 M€ en LF 2023) :

- + 190 M€ nets pour la DGF des Communes avec :
  - + 100 M€ sur la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
  - + 90 M€ sur la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- + 90 M€ pour la Dotation d'Intercommunalité (DI) des EPCI avec :
  - + 30 M€ d'abondement nets,
  - + 60 M€ prélevés sur la Dotation de Compensation (DC)



#### **Concernant la poursuite du soutien à l'investissement local :**

Les différentes dotations de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) sont maintenues à leur niveau pour un total de 2 Md € :

Toutefois, ce soutien à l'investissement local passe par le renforcement du verdissement de ces dotations :

- 30 % des projets financés par la DSIL devront être favorables à l'environnement
- 25 % des projets financés par la DSID devront être favorables à l'environnement
- 20 % des projets financés par la DETR devront être favorables à l'environnement

Dans le cadre de la préparation des jeux de Paris 2024 et des projets de renaturation, l'éligibilité au FCTVA est étendue aux dépenses d'aménagement de terrains, ce qui devrait représenter 250 M€

Le Fonds Vert est abondé à hauteur de 2,5 Md€.

La dotation biodiversité est doublée pour atteindre 100 M€ et devient la dotation de soutien aux aménités rurales.

### ***Concernant la fiscalité locale :***

La revalorisation annuelle des valeurs locatives dépendra de l'inflation constatée en fin d'exercice 2023. Elle est attendue en baisse par rapport à la progression exceptionnelle constatée en LF 2023. Les premières estimations évoquent une progression de l'ordre de + 4 % à + 4,5 % (INSEE, Banque de France). La valeur finale sera fixée fin novembre et communiquée début décembre par l'INSEE.

Dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, une compensation va être instituée afin de combler la perte qui résulterait du passage à la majoration de THRS par rapport au produit perçu de THLV. En effet, en zone tendue la TLV perçue par l'État se substitue à la THLV perçue par la commune, or la majoration de THRS ne permet pas toujours de compenser cette perte.

## **B – Les mesures complémentaires.**

### ***Dispositif d'exonération sur les taxes foncières :***

- L'article 6 du PLF 2024 prévoit une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les logements sociaux anciens (>40ans) et ayant bénéficié d'une rénovation thermique leur permettant de passer des étiquettes de grade « F » ou « G » à « A » ou « B ». Les bailleurs sociaux seraient libérés du paiement de la taxe, sans compensation prévue pour les collectivités concernées.
- Ajout d'un amendement à la suite de l'adoption à l'article 49.3, le texte prévoit une exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des fonctions et associations d'utilité publique et d'intérêt général percevant des dons de mécénat. Sans compensation, cette exonération sera à la charge de la collectivité.
- Un amendement à l'article 7 prévoit un abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).
- Enfin un amendement intégrant un article additionnel prévoit l'assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de faire varier librement entre eux les taux des TFPB, TFPNB et CFE.

### ***Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants :***

David Valence, député des Vosges à l'origine de la proposition précise : « l'objectif de ces amendements est de pouvoir valoriser les investissements verts au moment de la présentation du compte administratif dans l'exercice budgétaire réalisé ».

Un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » serait annexé au CA ou CFU de la collectivité. Limité aux dépenses d'investissement, le but est de pouvoir présenter la part des dépenses favorables et défavorables aux objectifs de transition écologique. Un décret viendra fixer le modèle de lecture retenu.

Application prévue sur l'analyse des comptes administratifs 2024 ce qui laisse le temps de la mise en place.

***Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires :***

Il était initialement prévu que le bénéfice du fonds soit divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024.

Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétabli et l'amendement, présenté à nouveau par David Valence et retenu par le gouvernement, prévoit le report de la suppression à la rentrée 2025.

**A retenir :**

- Objectif d'économies de l'ordre de 16 Md € affiché dans le PLF 2024
- Fin des dispositifs de soutien face à la hausse du coût des énergies
- Maintien des dispositifs de soutien à l'investissement (DETR, DSIL, DPV, DSID) avec renforcement du verdissement des dotations (entre 20% et 30% des projets financés)
- Légère augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 220 M €
- Généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants

## II La situation financière de la Maison de l'Initiative et de l'Animation fin 2023

### Le Compte Administratif 2023 :

Les éléments ci-dessous concernent les dépenses et recettes de fonctionnement :

<b>C.A provisoire 2023</b>		
		<b>FONCTIONNEMENT</b>
<b>PREVU BP 2023 (+BS et DM)</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>913 904,00 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>913 904,00 €</b>
<b>REALISE 2023</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>105 482,53 €</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>279 020,82 €</b>
<b>RESULTATS 2023</b>		<b>173 538,29 €</b>
<b>RESULTATS CUMULES</b>		<b>173 538,29 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>173 538,29 €</b>

En 2023, la Maison de l'Initiative et de l'Animation enregistre un excédent de fonctionnement de 173 538,29 €.

Le budget annexe de la commune « Maison de l'Initiative et de l'Animation » a obtenu l'agrément « Centre Social » pour une année de préfiguration. Cet agrément a été renouvelé pour 4 années (2024-2027) en janvier 2024, preuve que les objectifs fixés et les projets menés pendant l'année de préfiguration répondent aux besoins des administrés.

### 1 – Les dépenses de fonctionnement

2023 est la première année de fonctionnement du budget annexe de la Maison de l'initiative et de l'Animation.

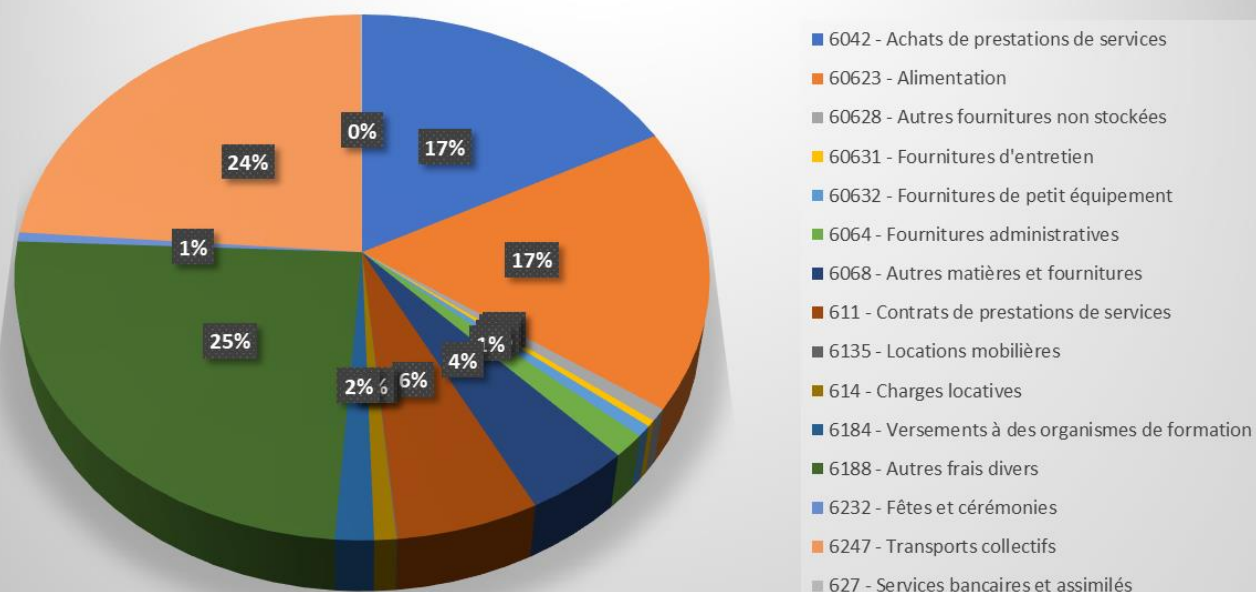
Le projet social décline différents objectifs qui répondent aux enjeux suivants :

1. Structurer le projet social autour de trois dimensions : La petite Enfance / Enfance – La Jeunesse – La famille (parentalité).
2. La nécessité de garantir la fonction accueil des équipements.
3. Le besoin d'améliorer la communication des offres existantes pour faciliter l'implication et la participation des habitants.

Les principales dépenses sont recensées au chapitre 011 « Charges à caractère général ». En effet, les dépenses de personnel sont reprises dans le budget principal.

Le graphique représenté ci-dessous permet de visualiser les principales dépenses du chapitre 011 :

## Détail du chapitre 011 MIA



ANALYSE DU 011	
Nature	2023
6042 - Achats de prestations de services	17 850,14 €
60623 - Alimentation	17 960,29 €
60628 - Autres fournitures non stockées	800,82 €
60631 - Fournitures d'entretien	395,71 €
60632 - Fournitures de petit équipement	692,92 €
6064 - Fournitures administratives	1 480,18 €
6068 - Autres matières et fournitures	4 667,34 €
611 - Contrats de prestations de services	6 285,00 €
6135 - Locations mobilières	54,00 €
614 - Charges locatives	962,28 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 704,00 €
6188 - Autres frais divers	25 338,15 €
6232 - Fêtes et cérémonies	580,50 €
6247 - Transports collectifs	24 482,16 €
627 - Services bancaires et assimilés	89,34 €

**Charges à caractère général** (chapitre 011) (103 K€), les principales dépenses de ce chapitre concernent l'alimentation, les repas relatifs à l'organisation des ALSH mais aussi aux autres animations proposées par la MIA (environ 34%). Les sorties, séjours, interventions représentent 49% des dépenses du chapitre 011.

## Charges de personnel :

EFFECTIFS CENTRE SOCIAL		
EFFECTIFS	CATEG	2023
Titulaires/Stagiaires	CATEG A	0
	CATEG B	1
	CATEG C	9
	<b>S/TOTAL</b>	<b>10</b>
Contractuels non permanents	CATEG A	1
	CATEG B	1
	CATEG C	1
	<b>S/TOTAL</b>	<b>3</b>
Emplois aidés (CUI-CAE-PEC)	<b>TOTAL</b>	4
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>TOTAL</b>	17

**La masse salariale** est reprise dans le budget principal, ce sont principalement les ateliers « Equil Santé » qui figurent dans le chapitre 012.

**Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) (389,70€) sont inscrits dans ce chapitre les remboursements d'ALSH et de séjours.

En 2023, la MIA, composée de 4 pôles « Enfance – Jeunesse – Famille – Sports », grâce à son budget de fonctionnement :

**Le pôle « Enfance » a pu étoffer les ateliers parentalité proposés :**

**Les Matinées de l’Eveil** qui sont proposées aux familles les mardis et jeudis matin (à la MIA), les mercredis matin (à la Médiathèque / à la MDH) de 9h30 à 11h où deux animatrices diplômées accueillent des familles avec leurs enfants de moins de 3 ans (en moyenne 15 familles par matinée). En 2023 différentes activités (manuelles, motricité, culinaire) menées par les animatrices ont été proposées autour d’un thème « Les fruits et légumes ».



**D’autres interventions ont également eu lieu :** découverte des légumes pour réalisation de petits pots, éveil musical aux familles en partenariat avec l’école de musique, ateliers autour du bébé / de la jeune maman : portage, allaitement, massage bébé, gestion des pleurs, trouble de l’oralité alimentaire... (Action Cités Educatives)

Différentes animations et activités rassemblant les familles des Matinées de l’Eveil, les Accueils de Loisirs des enfants et parents de la Crèche Bébé Rêve ont également été proposées : poterie, spectacle de marionnettes, parcours de motricité, motricité et éveil musical...

**L’Eveil Corporel :** les séances d’Eveil Corporel sont proposées les samedis matin, une fois par mois, aux familles avec leurs enfants de moins de 6 ans. Nous pouvons compter en moyenne 15-20 familles par séance. Les familles sont accueillies à l’Ecole Maryse Bastié de 9h à 11h. Les horaires d’arrivée et de départ sont libres.



Les parcours de motricité sont mis en place par l’éducateur et le coach sportif afin de favoriser l’éveil moteur.

Différentes interventions de professionnels ont eu lieu afin d’échanger avec les parents ou de proposer des ateliers de découvertes : Bébé signe, Massage Bébé, Psychologue et Ergothérapeute.

**Le pôle « Jeunesse » a développé ses activités** : notamment via **les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs (nouvelle appellation des Centres de Loisirs)** :



Les ACM sont un lieu éducatif de détente, de jeu et de découverte. Il permet aux enfants et aux jeunes de pratiquer différentes activités (culturelles, sportives, artistiques, scientifiques...). Ils favorisent également l'autonomie et le vivre ensemble.

En 2023 les ACM ont ouverts leurs portes :

Les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires : en plus des activités proposées par les équipes d'animation, les jeunes ont pu participer à de nombreuses sorties ou activités animées par des intervenants : Bellewarde, Jelly Ball, Elfy Parc, Bowling, Cinéma, Walibi, Journée à la mer etc...

**Les formations BAFA :**

Le BAFA = brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur permet d'encadrer de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en ACM. Pour obtenir le BAFA, les jeunes (minimum 16 ans) doivent suivre :

- une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (8 jours)
- un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis (14 jours minimum).
- une session d'approfondissement (de 6 jours minimum) qui permet d'approfondir et de compléter les acquis.



En 2023, le Centre Social – MIA en partenariat avec La Ligue de l'Enseignement a proposé une session de formation générale (en avril 2023) et une session d'approfondissement sur la thématique des « Grands Jeux et Journées à thème » (en octobre 2023). Les deux sessions ont rencontré un franc succès avec 35 jeunes (en majorité Jeumontois) formés.

Le Centre Social a pu aider les jeunes jeumontois à financer ces formations coûteuses à hauteur de 80%.

**Le pôle « Famille » a instauré un plan d'action en faveur des adhérents** avec la création de la carte d'adhésion nominative et valable une année. Elle permet aux adhérents de participer à une ou plusieurs activités du Centre Social - MIA.

Les tarifs de la carte d'adhésion :

- Tarif de lancement 2023 : 1€ la carte pour tous

- Tarif 2024 pour les enfants et jeunes de moins de 18 ans : 4€
- Tarif 2024 pour les jeunes et adultes de plus de 18 ans : 6€
- Tarif 2024 pour les familles (peu importe le nombre d'enfant) : 9€



Au 31 décembre 2023, nous comptons 166 adhérents au Centre Social MIA.

Les « Voyages des Familles » :

Quatre « Voyages des Familles » ont eu lieu en 2023.

Ces voyages sont ouverts à tous les adhérents du Centre Social MIA.

Les destinations de l'année 2023 :

- Voyage à Berck sur Mer dans le cadre de « La rencontre internationale des cerfs-volants »

Le samedi 22 avril : 125 voyageurs

- Voyage à Malo les bains – Journée libre à la mer

Le mardi 01 août : 110 voyageurs

- Voyage à Lille – Capitale de la culture

Le samedi 14 octobre : 40 voyageurs

- Voyage au Marché de Noël d'Arras

Le samedi 16 décembre : 110 voyageurs

**Les portes ouvertes** « La MIA, vous connaissez ? » :

Le samedi 03 juin, toute l'équipe de la MIA s'est mobilisée afin d'ouvrir les portes du Centre Social aux Jeumontois. Cette journée fut l'occasion de découvrir ou redécouvrir les activités proposées par la MIA tout au long de l'année.



Au programme différents ateliers proposés par les animateurs :

Réalisation de graffiti, structure gonflable, cuisine participative, activités sportives et manuelles, atelier numérique...

Nous avons reçu la visite une bonne centaine de personnes lors de cette journée de fête.

**Les quartiers d'été :**



Cet été, la MIA a proposé aux Jeumontois, trois journées festives dans le cadre des quartiers d'été.

Le 26/07/23 : Quartier de la Briqueterie « Sport attitude »

Les activités proposées étaient : Laser Game, Tournois foot et basket, Mini ferme, Tir à l'arc, maquillage, calèche, jeux gonflables.

Le 09/08/23 : Quartier Coubertin Léo Lagrange « Enfance champêtre »

Les activités proposées étaient : Vélo smoothie,

Stand de jeux proposés par les Centres de loisirs, Mini ferme, Tir à l'arc, Tour en calèche, Sculpture sur ballons, Stand Maquillage.

18/08/23 : Quartier Lambreçon « Cinéma en plein air » : projection en soirée du film The Mask

Chaque journée a rassemblé plus d'une centaine de personnes et a permis de proposer de l'animation dans les différents quartiers, de favoriser les rencontres et de renforcer le lien social.

### ***Les autres animations :***

« Café des Habitants » : 10 sur l'année 2023  
Ces cafés ont pour but de rassembler les adhérents du Centre Social, de créer du lien et d'échanger autour des différentes activités proposées par la MIA.



« Loto » : 2 sur l'année 2023

Lors de ces lotos, les adhérents peuvent remporter des places pour les Voyages de Familles et également de nombreux autres petits lots.

« Fête vos Jeux » : 3 sur l'année 2023

Ces soirées Jeux de société, en partenariat avec la Ludothèque, sont proposées aux familles.

« Club couture » : tous les mardis et jeudis de 14h à 16h à l'annexe Coubertin.

**Le pôle « Sport » continu de tisser des liens avec le tissu associatif et les habitants avec une multitudes d'actions comme « Sport Habitants « A vos Baskets ! » :**

Chaque mardi (de 14h30 à 16h) et vendredi (de 9h30 à 11h), notre éducateur sportif propose des séances de sport aux adhérents de la MIA.

Les activités sportives sont adaptées en fonction du niveau et des possibilités des participants.

### **Fresque championnat de France VTT :**



Dans le cadre de la tenue des Championnats de France de VTT au Watissart à Jeumont.

Les habitants des immeubles Coubertin-Leo Lagrange ont pu réaliser une fresque exposée au Watissart sur la ligne d'arrivée des coureurs. En partenariat avec le bailleur Partenord, le MIA a fait appel à un graffeur professionnel afin d'encadrer cette activité.

### **La Gym Douce au Foyer Soleil :**

L'éducateur sportif propose, généralement les jeudis, de la gym douce aux séniors. Les séances se déroulent dans la salle de vie du Foyer Soleil.

### **Les Camp Ados :**

En parallèle des ACM, nous proposons deux semaines de camp sportif à destination des ados (11 à 16 ans). Le camp se déroule à la base de Loisirs d'Hirson – Domaine de Blangy. Au programme des semaines : VTT, Canoë, Tir à l'arc, Course d'Orientation ou encore escalade.



**Les autres événements sportifs organisés ou co-organisés par la MIA :**

- Marche « Octobre Rose »
- Cross des écoles
- « Parcours du Cœur »

**Conclusion :**

L'agrément obtenu permet de répondre aux besoins des administrés en proposant une multitude d'activités.

Grâce à ce dispositif, des financements complémentaires sont sollicités auprès des organismes tels que la Caisse d'Allocation Familiale ou le Département.

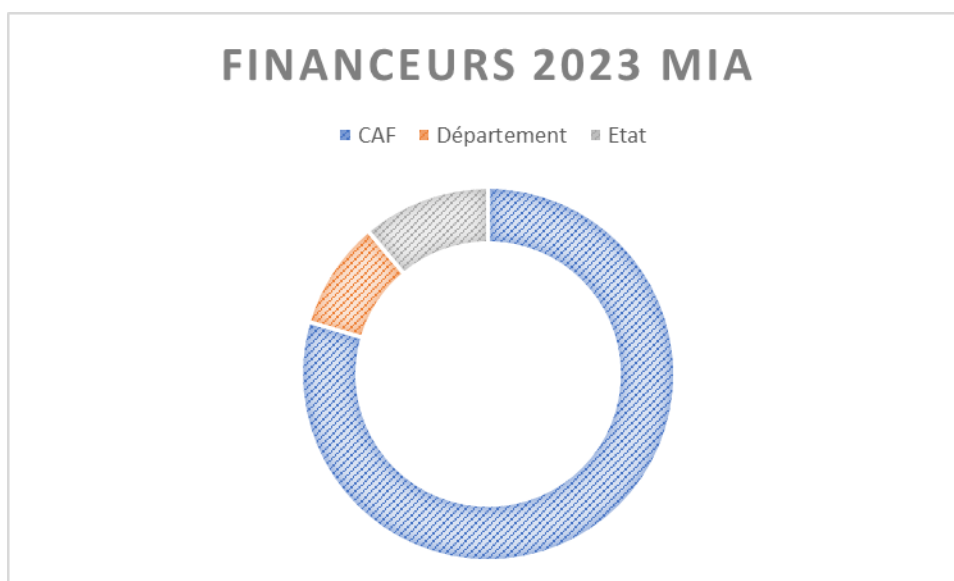
L'offre de service est donc enrichie, diverse et renforce l'attractivité de la commune.

## 2 -Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 279 020,82 €

Elles sont principalement composées de subventions de la CAF, du Département et des Services de l'Etat, ces dernières représentent 77% des recettes de fonctionnement.

- Le chapitre 70 « Produits des services » reprend les recettes des ALSH, garderies, adhésions, participations aux sorties.... Le montant de ce chapitre est de 62 042,91€.
- Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » s'élève à 216 977,91€.



Il est important lors d'une première année de fonctionnement de générer de l'autofinancement. Le budget annexe garde la même ligne de conduite que le budget principal en finançant intégralement les actions menées.

## III Les orientations budgétaires pour 2024

Lors de l'élaboration du budget 2024, il faudra poursuivre la dynamique créée par la mise en place du budget annexe MIA. Chaque pôle dispose de son plan d'action repris ci-dessous.

### 1. Le pôle « Enfance ».

**Les objectifs fixés sont les suivants :**

- Proposer des sorties pour les familles des Matinées de l'Eveil
- Poursuivre les animations autour du thème « Les continents »
- Poursuivre les interactions entre école, crèche, centre social (ACM) et Cité Educative
- Accompagner les jeunes parents dans la découverte des structures de la petite enfance (écoles maternelles, crèches etc...)
- Proposer des interventions variées de professionnels
- Investir dans du matériel neuf afin de proposer des parcours de motricité de qualité

### 2. Le pôle « Jeunesse ».

**En 2024, ce pôle s'attèlera à :**

- Aller vers le public jeunes (11-25 ans) en proposant des animations hors ACM
- Poursuivre la mise en place des formations BAFA
- Consolider l'offre de loisirs ACM existante
- Encourager la mobilité des jeunes

### 3. Le pôle « Famille ».

**En 2024, il est prévu de :**

- Poursuivre les animations proposées en 2023 et élargir le panel d'activités
- Prendre en compte les idées et besoins des habitants
- Communiquer sur chaque évènement en utilisant le E-Mailing « Adhérents »
- Accompagner la fonction parentale
- Proposer une médiation numérique
- Lutter contre le repli social et les exclusions

### 3. Le pôle « Sport ».

L'année 2024 sera consacrée à :

- Mise en place du séjour « Découverte des sports d'hiver »
- Communiquer autour du sport habitants

- Proposer de nouveaux séjours
- Organiser un forum des associations
- Faire du lien entre nos activités et les JO 2024
- Développer un partenariat avec les associations sportives (pour des projets « Cités Educatives »).

## CONCLUSION :

En matière d'accueil, bien que des initiatives aient été prises, le travail sera axé sur un lieu d'accueil convivial suite à la réhabilitation de la MIA.

Pour la participation des habitants, la création de groupes de travail sera nécessaire en associant le conseil d'exploitation. Par exemple, organiser des réunions de groupe réguliers afin d'échanger sur les besoins des habitants et pouvoir les impliquer dans le processus décisionnel.

Concernant la communication, la collaboration avec le service de la ville peut être amplifiée en créant des supports visuels ; tels que des livrets pour présenter de manière attractive les services et activités du Centre Social.

Les axes d'amélioration sont identifiés : valoriser davantage les bénévoles, renforcer l'accessibilité, travailler en transversalité et soutenir les associations.

L'accent sera mis sur la nécessité de nous adapter et de nous développer pour répondre aux besoins des jeumontois.



**VILLE DE JEUMONT**

Centre Administratif Georges Pompidou  
BP 70159 - 59572 Jeumont Cedex

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



[www.mairie-jeumont.fr](http://www.mairie-jeumont.fr) - [communication@mairie-jeumont.fr](mailto:communication@mairie-jeumont.fr) - 03 27 39 50 55